Image not found or type unknown

Comment rompre mon cdi sans demission

Par **chlo27**, le **03/02/2017** à **11:51**

en cdi depuis 17 ans, je suis actuellement arreter pour depression g eu un entretien avec mon employeur debut novembre 2016 dans lequel g stipuler mon maletre personnelle en vue d'une rupture conventionnel.mon employeur a refuser ce licenciement et ma demander un courrier afin de l'informer que suite a des raisons personnelles je ne pourrais reprendre mon poste,chose que g refuser et je suis en arret maladie depuis cette annonce. je suis totalement incapable de reprendre mon poste et nai plus aucune confiance en vers mon employeur.Dans l'attente d'une reponse,cordialement.

Par **chlo27**, le **03/02/2017** à **11:59**

non desolée c est une amie a moi qui n a pas accés internet

Par **chlo27**, le **03/02/2017** à **12:00**

qui vous pose cette question

Par **P.M.**, le **03/02/2017** à **13:31**

Bonjour,
Autant présenter les choses le plus fidèlement possible...
De toute façon, l'arrêt-maladie ayant duré apparemment plus de 3 mois, la salariée doit demander une visite de pré-reprise au Médecin du travail, ce qui lui permettrait de savoir s'il pourrait la déclarer inapte le moment venu lorsque l'employeur devra organiser la visite de reprise au terme de l'arrêt-maladie à condition qu'elle le prévienne préalablement qu'elle n'aura pas de prolongation et qu'elle ne reprendra pas le travail avant de l'avoir passée...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés